



Politique de la vieillesse dans la Commune de  
**Pont-en-Ogoz**

**Plan de mesures 2021-2025**

Concept communal en faveur des personnes âgées

# Sommaire

Edito	page 3
Une politique communale de la vieillesse : une nécessité	page 4
Catalogue de mesures potentielles à développer	page 8

## Plan de mesures réalisé par la Commission seniors de Pont-en-Ogoz :

M. Daniel Savary, Président  
Mme Océane Rial, Secrétaire  
Mme Nathalie Besuchet-Schmutz  
Mme Tania Buchs  
Mme Yvonne Gendre  
Mme Monique Haesevoets  
Mme Trudy Limat  
M. Marcel Sottas

*Soutien logistique réalisé par :*

*Groupe de Travail « concepts communaux en faveur des personnes âgées »*

*Composé de :*

M. Olivier Risse (Rive droite/ Botterens) ; M. Pascal Briccafiore (Centre / Gruyères) ; M. Daniel Savary, (Rive Gauche / Pont-en-Ogoz) ; M. Benjamin Brühlart (Vallée de la Jogne / Val de Charmey) ; Mme Suzanne Cosandey (Intyamon / Grandvillard) ; M. Nicolas Hassler (La Sionge / Sâles) ; Mme Chantal Pythoud (Centre / Bulle – Présidente du groupe de travail) ; M. Pierre Cottier (Membre de l'association des retraités de la Gruyère, membre du comité de Pro Senectute Fribourg) ; Mme Raymonde Charrière (Infirmière-diplômée) ; Mme Yolande Schorderet (Cheffe du service d'aide et de soins à domicile) ; Mme Chantal Overney (Directrice du foyer de la Rose des Vents, procès-verbaliste lors des séances du groupe de travail) ; M. Bertrand Oberson (Chef de projet au RSSG).

*Pour des informations supplémentaires :*

Réseau Santé et Social de la Gruyère  
Bertrand Oberson  
Chef de projet  
026 919 00 19



# Édito

## **Message du Préfet: Le maintien à domicile, l'affaire de tous !**

Le vieillissement de la population est une réalité que le district de la Gruyère a anticipée en validant, dès 2015 déjà, un Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce document fait l'inventaire d'une riche panoplie de stratégies afin de relever le défi que constitue le doublement de la population âgée dans les vingt prochaines années.

Or, lorsque la discussion s'empare de ce sujet, l'attention se focalise sur les EMS, pièces importantes du dispositif de prise en charge, mais qui ne concernent qu'une faible partie de la population concernée. Car c'est une réalité qui ne remet pas en cause la qualité de nos EMS : la plupart des personnes souhaitent vivre le plus longtemps possible à leur domicile.

Le Concept Senior+, à l'image du projet gruérien, a fait du maintien à domicile une priorité. Mais ce maintien ne se décrète pas. Il se planifie, se prépare et exige l'implication d'une multitude d'acteurs. Le maintien à domicile n'est pas l'apanage de quelques institutions ou services publics, il est l'affaire de tous.

C'est dans cette perspective que le Comité de direction du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) et la Commission pour les prestations médico-sociales, sous-commission Etablissements médico-sociaux (CPMS-EMS) ont confié à un groupe de travail la mission de soutenir la rédaction par toutes les communes du district de concepts communaux en faveur des personnes âgées.

Le plan de mesures que vous avez entre vos mains est le fruit d'un travail collectif mené par l'ensemble des communes gruériennes, le choix des mesures à développer pour les années 2021 à 2025 est de la seule responsabilité du Conseil communal de Pont-en-Ogoz, témoignant de sa profonde implication en faveur des seniors.

Afin de compléter les plans de mesures communaux, des mesures prioritaires pour le district ont été adoptées par le RSSG, car le maintien à domicile est l'affaire de tous !

**Patrice Borcard**, Président du RSSG, Préfet

## **Message de la Présidente du groupe de travail « concepts communaux en faveur des personnes âgées »**

A l'horizon 2035, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans devrait doubler, alors que nous n'allons pas pouvoir doubler le nombre de lits en EMS. D'un point de vue économique c'est assez évident mais il s'agit aussi de tenir compte du désir des seniors qui, majoritairement, souhaitent rester à domicile. Comment se préparer à cette évolution ? Comment favoriser l'autonomie des seniors ? Ce sont les questions que se sont posées les membres d'un groupe de travail (GT) composé de représentants des communes du district et de spécialistes des différents domaines en lien avec l'accompagnement des personnes âgées.

Ce travail de longue haleine a permis aux communes de disposer d'un cadre et d'outils concrets leur permettant d'établir ce plan de mesures en faveur des personnes âgées.

**Chantal Pythoud**, Présidente du GT

# Une politique communale de la vieillesse : une nécessité

Le vieillissement de la population est un des enjeux majeurs de notre société. Avec le déploiement de la politique « Senior+ » de notre canton, les districts et les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine. La loi sur les seniors (LSen) précise que les communes disposent de 5 ans pour élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des seniors, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## Les contours du vieillissement :

- L'évolution démographique dans le canton de Fribourg, à l'instar de l'évolution que connaissent la majorité des pays industrialisés et la Suisse, va dans le sens d'une forte augmentation de la proportion des seniors. Les communes du district de la Gruyère n'échappent pas à cette évolution.
- L'augmentation de l'espérance de vie se traduit aussi par une coexistence prolongée des générations et donc par une société à quatre générations qui ont des besoins, des attentes et des comportements qui peuvent être différents.
- Le prolongement de la vie est un fait positif dans notre société, mais il implique aussi des actions planifiées et une véritable stratégie afin de répondre aux défis posés par la situation à venir. Les pouvoirs publics, les prestataires publics, parapublics, privés, les familles, les proches, les bénévoles et les seniors ont un rôle à jouer dans cette perspective.
- Le vieillissement a des conséquences sur la santé. Cet impact peut être différent d'un individu à l'autre, selon leur profil socio-économique, leurs comportements et leur héritage génétique.
- L'environnement global de la personne âgée peut également avoir un impact en finalité sur son état général, ainsi que sur son inclusion sociale. Les communes, par définition, ont une influence potentielle importante sur la qualité de celui-ci.
- D'ici 2035, les projections statistiques tablent sur un doublement de la population des personnes de 65 ans et plus (cf. illustration ci-dessous).

*«Un doublement de la population des  
personnes âgées est prévu d'ici 2035.  
Il faut s'y préparer.»*

## Population par groupe d'âges du district de la Gruyère de 2000 à 2035

	Observations				Projections			
	2000	2010	2012	2017	2020	2025	2030	2035
<b>Total</b>	<b>38'070</b>	<b>46'415</b>	<b>49'022</b>	<b>54'431</b>	<b>57'222</b>	<b>60'567</b>	<b>63'144</b>	<b>65'159</b>
0-19 ans	10'023	11'224	11'554	12'452	12'797	13'399	13'668	13'778
20-64 ans	22'415	28'555	30'293	33'691	35'400	36'725	37'192	37'473
65+ ans	5'632	6'636	7'175	8'288	9'025	10'443	12'284	13'907
65-79 ans	4'108	4'873	5'276	6'196	6'673	7'519	8'705	9'846
80+ ans	1'524	1'763	1'899	2'092	2'353	2'924	3'579	4'061

Données issues de : Actualité statistiques fribourgeoise, Projections démographiques 2013-2035, Canton de Fribourg et ses districts, Novembre 2014, Direction de l'économie et de l'emploi, p. 18 et pour les données 2017 : [http://appl.fr.ch/stat\\_statonline/portrait/etape2.asp?Reference=82](http://appl.fr.ch/stat_statonline/portrait/etape2.asp?Reference=82)

La nécessité de développer une politique en faveur des personnes âgées ressort tout d'abord de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004. Les articles suivants ont en effet permis de poser le cadre du développement et de la mise en œuvre de cette politique dans le canton :

- Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst) ;
- L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst) ;
- L'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale (art. 68 Cst).

La loi sur les Seniors (LSen), la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS), la loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF), ainsi qu'un programme cantonal multisectoriel constituent le cadre général posé par le projet Senior+. L'art. 1 de la loi sur les seniors (LSen) présente les objectifs principaux de cette politique en faveur des personnes âgées. Ceux-ci sont aussi applicables au niveau des communes. Cette politique a pour but de veiller :

- à l'intégration des seniors dans la société ;
- à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ;
- ainsi qu'au maintien de leur autonomie.

Relevons que les défis sont nombreux : promotion de la santé, développement des liens de solidarité entre les citoyen-e-s, lutte contre les inégalités sociales, soutien aux proches aidant-e-s... Les communes seules ne pourront y répondre. Toutefois, de par leur proximité avec les aîné-e-s, les communes ont la responsabilité de proposer un maximum d'offres répondant aux attentes et besoins des seniors, quitte à remonter les problématiques au district, canton et Confédération lorsque cela s'avère nécessaire.

## La politique communale de la vieillesse en Suisse :

« La politique communale de la vieillesse vise à apporter des correctifs, lorsque cela s'avère nécessaire, afin de mieux prendre en compte les impératifs liés à l'intégration des seniors dans les diverses politiques publiques. Elle vise ainsi à garantir une pleine intégration des seniors dans la société. Elle s'assure par ailleurs que les seniors ne sont pas exclus ou discriminés dans l'accès aux prestations existantes. [...] Il n'y a pas de besoins spécifiques aisément identifiables pour l'ensemble des personnes dites âgées. Les situations de celles-ci sont au moins aussi diverses que celles de la population en général. Toutefois, certains besoins – pouvant se présenter à tout moment – augmentent statistiquement avec l'âge : prise en charge de la dépendance, aménagements de l'environnement, soins, lutte contre l'isolement ou maintien du lien social. Du fait du vieillissement global de la population, une augmentation majeure des besoins précités est attendue. »<sup>1</sup>

Pour faire face aux enjeux d'ampleur du vieillissement, les concepts communaux en faveur des personnes âgées devront se faire de manière coordonnée entre les communes, les secteurs et le district, plutôt que de manière isolée au sein de chaque commune. Les projets en cours vont s'appuyer sur l'implication de plusieurs partenaires clés.

Dans ce sens, les buts de la LPMS, de la LSen et du concept régional d'accompagnement de la personne âgée se rejoignent et se complètent afin que l'accompagnement de la personne âgée soit le plus adapté à ses besoins et lui permette de rester le plus longtemps possible autonome et à son domicile.

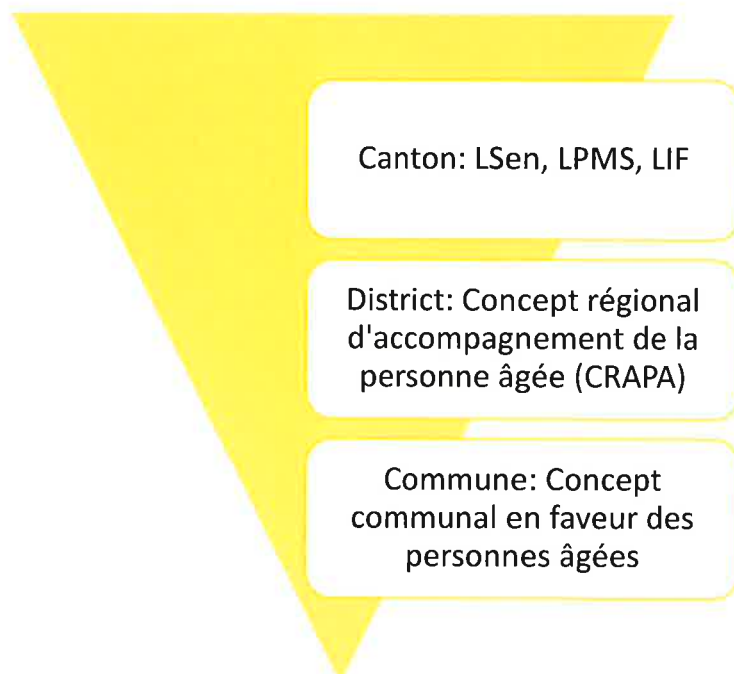
Beaucoup reste à entreprendre. Place donc à l'inventivité de chacun-e. Les pistes sont multiples.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> VILLE DE LAUSANNE, Préavis n° 33/2018, *Politique sociale communale de la vieillesse – Plan d'action dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé*, pp. 3-4.

<sup>2</sup> HAGMANN H.M., *Vieillir chez soi, c'est possible*, Saint Maurice, Editions Saint Augustin, 2008, p. 84.

**Canton → District → Communes = Objectifs communs**



Quatre différents outils d'analyse (évaluation des besoins de la population des 60 ans et plus en Gruyère, évaluation des mesures communales en faveur des seniors, démarches participatives par l'organisation de rencontres avec les seniors et inventaire des offres existantes) ont permis de déboucher sur le présent catalogue de mesures. Dans la dernière partie de ce document, vous trouverez la liste des mesures prioritaires pour les années 2021 à 2025 définies par le Conseil communal de la commune de Pont-en-Ogoz.

# Catalogue de mesures à développer

Le vieillissement démographique nous impose de construire un futur nouveau. Par définition, il sera parsemé de tâtonnements, d'échecs et de succès. A l'image de la politique suisse souvent réduite à une « politique des petits pas », le district de la Gruyère cherche à favoriser et même à s'appuyer sur cette logique d'essais et d'erreurs. Les innovations dans le domaine du vieillissement sont nombreuses, l'enjeu étant de s'appuyer sur cette diversité pour créer une émulation autour d'un objectif commun : l'amélioration de la prise en compte des besoins des personnes âgées.

Ce chapitre cherche à recenser toutes mesures potentiellement intéressantes selon les résultats de l'étude de besoins, de l'évaluation des mesures communales, de l'inventaire de l'existant et de la démarche participative. Il faut bien considérer ce chapitre comme une liste des possibles, il n'est pas envisageable de chercher à mettre en place l'ensemble des mesures proposées. Ce listing est maintenu aussi large que possible afin de suggérer d'autres développements possibles ces prochaines années. Il convient de se rappeler que l'évolution en la matière a été très importante ces dernières années et le sera également ces prochaines années. Si pour l'heure, la politique de la vieillesse communale n'en est qu'à ses balbutiements, il est fort à parier que son extension soit majeure durant ces prochaines années.

## Soutien général à la politique de la vieillesse

- *Comment faire pour maintenir l'intérêt à long terme autour de la thématique de la politique de la vieillesse ?*



S'appuyer sur une logique participative :

- Pérenniser la Commission seniors.
- Favoriser la participation des seniors, par exemple lors de repas des aîné-e-s, de balades à thème ou autres.
- Organisation de rencontres de coordination entre les sociétés locales et la commune afin de favoriser le développement de projets intergénérationnels ou en faveur des seniors.
- Présence des autorités locales et attention pour tous/toutes les nonagénaires (fête des jubilaires). Dans la mesure du possible, publiciser ces événements dans le journal communal.



## Thème n° 1 : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

### Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

- *Quelle est la situation financière des seniors?*
- *Peut-on réduire quelque peu les inégalités sociales ?*
- *Y a-t-il des besoins particuliers qui méritent une réponse communale ?*



S'appuyer sur l'administration communale pour détecter les besoins :

- Donner mission à l'administration communale de détecter les pertes d'autonomie, d'anticiper les besoins de curatelle et les entrées en EMS en maintenant un contact régulier avec les seniors de la commune.
- Le droit aux prestations complémentaires est signalé systématiquement lors de la réception des taxations fiscales des seniors.

Introduire quelques soutiens financiers :

- Poursuivre la politique de gratuité de la collecte des protections et des sondes pour les personnes incontinentes (enfants et seniors).
- Octroi d'un subside pour les abonnements de transport aux bénéficiaires des prestations complémentaires/à tous les seniors.

## Thème n° 2 : Infrastructures, habitat et services

### Infrastructures, habitat et services

- *Est-ce que dans notre commune, les bâtiments publics sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ?*
- *La commune dispose-t-elle de suffisamment de bancs afin de favoriser l'activité de marche des seniors ?*
- *Y a-t-il des zones considérées comme dangereuses pour les seniors (risque de chutes avéré, etc.) ?*
- *Est-ce que l'accès à des services qui répondent aux besoins des seniors est assuré dans notre commune (ex. repas à domicile) ?*



Soutenir la mobilité des seniors :

- Faciliter la mobilité des personnes âgées.
- Favoriser le développement des transports publics.
- Amélioration des accès aux bus (arrêts de bus adaptés aux seniors, 22 cm, abribus avec assise ou a minima des bancs publics).
- Favoriser l'accessibilité des espaces extérieurs et des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.
- Rendre les places de jeux attractives et praticables pour tous les groupes d'âge. Développer les espaces de convivialité pour favoriser les rencontres (bancs publics, aménagements de fitness spécifiques pour les seniors, etc). Créer des parcours santé.
- Construire/améliorer la desserte de trottoirs et/ou zones 30 km/h. Poursuivre les études et réalisation de modération de trafic.
- Compléter l'offre de bancs publics et installation de nouveaux modèles confortables et ergonomiques en mettant l'accent sur la fonction de relais pour les seniors dans leurs déplacements quotidiens.
- Faciliter les déplacements piétonniers et sécurisation des itinéraires cyclables. Mise en place d'un plan de modération du trafic.
- Installation de mains-courantes, mise en place de contraste visuel sur les rampes d'escaliers publiques.

Soutenir tous les services gravitant autour du maintien à domicile :

- Soutiens aux acteurs proposant la livraison de repas à domicile.
- Soutiens aux adaptations de logements et de dispositifs de sécurité.
- Diffuser des listes d'artisans ou associations pouvant réaménager les logements des seniors/diminuer les risques associés au logement.
- Pérenniser le dispositif de récolte des déchets à domicile pour les seniors et handicapé-e-s.

Introduire une logique participative :

- Intégrer les associations de seniors dans les démarches et réflexions de planification urbaine afin d'avoir une vue plus générale et systématique des besoins des seniors.

Revitaliser les centres des villages :

- Favoriser la construction de logements adaptés aux centres des villages.
- Favoriser les commerces et services aux centres des villages.
- Favoriser l'implantation de cabinets médicaux et paramédicaux.

### **Thème no 3 : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée**

#### **Accompagnement social**

- *La commune dispose-t-elle de prestations sociales favorisant le maintien à domicile des seniors ?*
- *La commune peut-elle compter sur des bénévoles dans le domaine de l'accompagnement social ?*



Soutenir le rôle de proche aidant-e :

- Favoriser le travail des proches aidant-e-s.

### **Thème no 4 : Vie associative et communautaire**

#### **Vie associative et communautaire**

- *Dans notre commune, les échanges entre générations sont-ils facilités ?*
- *Dans notre commune, les liens sociaux sont-ils assurés durablement ?*
- *Dans notre commune, des lieux de rencontre accessibles existent-ils ?*



Développer une logique d'activités intergénérationnelles par les services communaux :

- Poursuivre les collaborations avec les jeunes villageoises.

#### Favoriser le vivre-ensemble :

- Favoriser et soutenir l'engagement des seniors dans les commissions locales, en particulier à la Commission seniors.
- Favoriser l'émergence d'initiatives bénévoles conduites par des seniors et promouvoir ces actions collectives.
- Favoriser les initiatives visant à développer des activités socioculturelles, physiques ou de loisirs ouvertes aux seniors.
- Organiser des sorties à l'attention des seniors, des balades à thème sur la nature.
- Subventionner les sociétés locales qui offrent des prestations particulières aux seniors. Soutenir les associations de retraité-e-s.
- Organiser une séance d'information par année à l'attention des nouveaux retraités avec présentation de l'offre existante.
- Visites à domicile des nonagénaires par les autorités communales.
- Soutien logistique et/ou financier aux fêtes de quartier/des voisins, etc.
- Promouvoir des activités intergénérationnelles. L'objectif est de passer du temps ensemble, d'apprendre à se connaître, de partager ses connaissances et de créer des liens qui favorisent la cohésion sociale.
- Organiser et subventionner des repas pour les aîné-e-s (Noël, pique-nique).
- Soutenir l'organisation de moments de rencontres intergénérationnelles lors de chaque fête du calendrier (course aux œufs, fenêtres de l'Avent, concerts de Noël, défilés du Carnaval, fête de la Saint Nicolas, fête du 1<sup>er</sup> août, etc.).

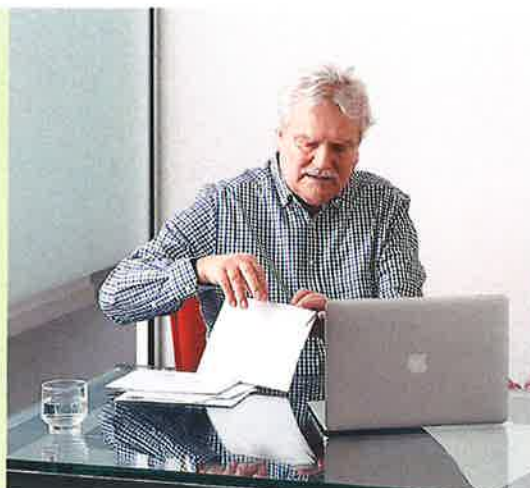
#### Favoriser les échanges intergénérationnels :

- Soutenir un programme d'échanges entre retraités et jeunes.

## Thème no 5 : Information et communication

### Information et communication

- *Des informations utiles aux seniors sont-elles disponibles et facilement accessibles dans notre commune ?*
- *Dans notre commune, les informations utiles sous l'angle de la prévention/promotion de la santé sont-elles accessibles aux seniors ?*
- *Les activités et événements proposés dans notre commune sont-ils communiqués régulièrement aux seniors ?*



#### Soutien administratif :

- Améliorer l'information et le soutien administratif aux aîné-e-s.
- Poursuivre et développer le rôle d'accompagnement pour les seniors par l'administration communale.

#### Améliorer l'information aux seniors :

- Poursuivre la publication de la page « Seniors » dans le bulletin communal et sur le site internet de la commune.

#### Lutter contre la fracture numérique :

- Mise en place ou subventions à des cours pour lutter contre la fracture numérique (téléphones portables, tablettes, etc.).

## Thème no 6 : Développement personnel

### Développement personnel

- *Dans notre commune, existe-t-il une offre de cours spécifiques (sport, informatique, etc.) pour les seniors ?*
- *L'offre de loisirs est-elle suffisante dans notre commune ?*



Inciter les seniors à sortir de chez eux/elles :

- Soutenir le développement d'offres de cours/ateliers informatiques en faveur des seniors.
- Soutenir les créations d'offre de loisirs ou culturelle en faveur des seniors.
- Inciter les seniors à exercer du bénévolat par le biais d'une information régulière dans le journal communal.
- Promouvoir les séances d'information concernant les prestations complémentaires et le financement des séjours en EMS.

Le présent Concept communal en faveur des personnes âgées a été validé par le Conseil communal en séance du 19 avril 2021

Pour le Conseil communal

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Jean-Jacques Reynaud

Originaux :

- Commune de Pont-en-Ogoz
- Commission seniors de Pont-en-Ogoz

Copie :

- DSAS

